



ASSERMENTATION :

La direction estime ne plus avoir de besoin d'agents assermentés.

**Au 1^{er} janvier, la direction supprime la prime de technicité :
500 agents concernés !**

FO EXIGE LE MAINTIEN DE LA PRIME

Depuis des années, la direction entretient une situation d'inégalité entre agents issus de mêmes groupes de travail, de mêmes qualifications et au sein desquels les agents doivent être assermentés ! Parmi eux, on trouve notamment les « Assistants clientèle », les « Agents d'Intervention Aérogare », les « PEXAS », ...

Or, au sein de ces groupes de travail, certains agents sont assermentés alors que d'autres ne le sont pas. Il se trouve que cette assermentation donne droit à une prime de sujétion dites « prime de technicité ». Elle est inscrite dans la note du manuel de gestion sous la référence DG/2002/2470 dans le cadre de l'article 25 du statut du personnel ; elle mentionne : « *Une note de service, établie après consultation des Organisations Syndicales représentatives, fixe les conditions d'attribution et le montant des primes diverses, telles que primes d'insalubrité, d'outillage, de risque, de responsabilités particulières.* »

Il est injuste qu'au sein d'un même groupe de travail, certains agents touchent cette prime et d'autres pas. Cela fait des années que Force Ouvrière ainsi que les autres organisations syndicales alertent la direction sur ce problème dans le cadre des séances des délégués du personnel et des délégations organisées auprès des UO/directions concernés.

Une "iniquité" reconnue par la direction !

Pour la première fois, durant la séance des DP du mois de juin, la direction a reconnue « l'iniquité » de cette situation et a admis qu'il fallait y mettre fin. C'est dans ce cadre et à la demande des organisations syndicales que la DH a programmé une réunion avec les OS le 28 juin dernier.

Quelle est la solution de la direction pour régler "l'iniquité" ? Réponse : supprimer la prime !!!

"Les hiérarchies me disent qu'on n'a plus besoin d'agents assermentés, il n'y a donc plus lieu de maintenir une prime au manuel de gestion" a expliqué la direction. Pour la DH, la solution réside en la suppression de la prime au 1^{er} janvier prochain et en l'attribution d'une prime différentielle fondante aux agents qui la percevaient. Selon la direction, 500 agents seraient concernés! S'agissant des autres agents, qui étaient déjà lésés de ne pas la toucher, ils n'obtiendraient rien. Quand à la rétro activité, la DH ne veut pas en entendre parler! Bien évidemment, la charge de travail et la responsabilité perdureront.

UNE HONTE! Alors que certains dirigeants s'octroient des augmentations de salaire substantielles, la direction remet en cause une prime de 30 unités par mois.

FO considère que cette prime est liée à la responsabilité que les agents exercent dans leurs fonctions et est en droite ligne avec leurs qualifications et leurs postes.

La meilleure preuve est que l'obligation d'être assermenté *était* une condition pour l'octroi du poste !

Derrière la remise en cause de cette prime, il y a une remise en cause de nos qualifications !

Qu'il n'y ait plus besoin d'agents assermentés reste à prouver car plusieurs UO/ direction, au plan local, estiment qu'il y a nécessité à les maintenir.

Après l'assermentation, le SST ?

Durant cette réunion qui normalement n'avait pour objet que l'assermentation, les organisations syndicales ont été stupéfaites d'apprendre de la DH que les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) n'étaient plus d'actualité au motif qu'il existe des services d'urgence pour les secours!

Ne faut-il pas craindre que la direction remette également en cause la prime attachée à cette formation codifiée dans le manuel de gestion sous la référence DG/2002/2470 ?

Alors qu'on ne cesse de nous rabâcher qu'il est important de donner une bonne image d'Aéroports de Paris, la direction nous annonce la suppression de la formation SST qui permettait d'apprendre et de dispenser les gestes de premiers secours : **SCANDALEUX !**

La direction remettra t-elle en cause la prime liée à cette formation ?

Compte tenu de sa volonté de supprimer la prime de technicité, **IL Y A DE QUOI ETRE INQUIET !**

Jusqu'où la direction remettra en cause nos acquis et nos droits ?

Hier, c'était les billets à 50% qui étaient supprimés, aujourd'hui, c'est la prime de sujétion qui est attaquée! Et, demain?

Quel avenir pour les autres primes codifiées dans le manuel de gestion ?

Il n'y a pas moins de 34 primes codifiées dans cette note du manuel de gestion DG/2002/2470 comme la prime de panier, de salage, de technicité, d'intérim, de chantier, de conduite, d'outillage, ...

Outre le fait que ces primes sont une des composantes du salaire d'un grand nombre d'agents ADP, elles renvoient pour la plupart d'entre elles à des niveaux de qualifications et définissent la nature des postes concernés. Les remettre en cause, c'est s'attaquer aux qualifications et aux postes.

Et la direction annonçait que rien n'allait être changé, que rien n'allait être touché. Les faits parlent d'eux-mêmes !!!

Assermentation, SST, ... Pour FO, laisser la direction s'attaquait à ces primes aujourd'hui, c'est l'encourager à s'attaquer aux autres demain!

MAINTIEN ET DEFENSE DE NOS QUALIFICATIONS

MAINTIEN ET VERSEMENT de la prime d'assermentation avec rétroactivité pour tous les agents au sein des groupes de travail.

MAINTIEN ET RENFORCEMENT de la formation SST et versement de la prime qui lui est attachée.

NON A LA REMISE EN CAUSE des 34 primes codifiées dans la note du manuel de gestion sous la référence DG/2002/2470, en application de l'article 25 au Statut du Personnel.

Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 **site internet : <http://foadp.free.fr>**

Courriels: roissy.foadp@free.fr

fo.adp@free.fr

Intranet : fory@adp.fr

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

orly.foadp@free.fr

fool@adp.fr